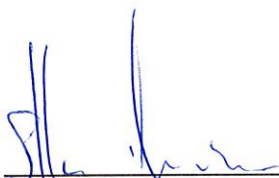


## AVIS PUBLIC

**AVIS** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie Inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon (CSCB).

**QUE** conformément aux dispositions de l'article 474-2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, ladite Régie Inter municipale du CSCB adoptera son budget pour l'année 2020, lors de la séance extraordinaire du jeudi 5 décembre 2019 à 20h, dans la salle de conférence du Centre sportif et culturel de Brandon, située au 155, rue Saint-Gabriel, à Ville de Saint-Gabriel.

**Donné à Ville de Saint-Gabriel**, ce 27<sup>ième</sup> jour de novembre 2019.



---

**Sébastien Gariépy**  
*Directeur général et  
Secrétaire-trésorier par intérim de la  
Régie Inter municipale du CSCB*

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie au Centre sportif et culturel de Brandon, au 155 rue Saint-Gabriel, entre 09h00 et 16h00, à compter du 27 novembre 2019 et de l'avoir publié sur le site internet du Centre sportif au [www.cscb.org](http://www.cscb.org).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2019.